

CAP des adjoints administratifs

Pourquoi vote-t-on ?

Dans la fonction publique d'État, chaque corps dispose d'une Commission Administrative Paritaire composée de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Ces derniers sont élus au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne, à partir des listes présentées par les organisations syndicales. Le scrutin se déroule en un ou deux tours.

Les CAP sont consultées sur les questions intéressant la carrière des fonctionnaires :

- Mutation, détachement, mise à disposition, disponibilité ;
- avancement, passage d'échelon, promotion par liste d'aptitude, ou titularisation ;
- refus de titularisation, licenciement ;
- sanctions disciplinaires.

Chaque fonctionnaire peut saisir la CAP du corps auquel il appartient pour :

- Demander une révision de notation ;
- contester un refus d'autorisation de travail à temps partiel, d'autorisation spéciale d'absence pour participer à une formation ;
- Contester l'attribution d'un montant individuel de primes.

Toute question d'ordre individuel peut être évoquée par la CAP, si une majorité des représentants du personnel le demande.

Les élections professionnelles dans la fonction publique auront lieu le 4 décembre prochain. Pour la première fois, ce vote se déroulera simultanément dans les trois fonctions publiques : État, territoriale, hospitalière. Ce sont ainsi plus de 5 millions d'agents qui vont élire, pour trois ans, leurs représentants aux comités techniques (CT) ainsi qu'aux commissions administratives paritaires (CAP) et aux commissions consultatives paritaires (CCP) pour les non titulaires. Ces élections vont déterminer la représentativité de chaque syndicat dans les trois versants de la fonction publique.

Les élections du 4 décembre 2014 constituent un enjeu important dans un contexte dominé par le blocage des rémunérations, la baisse continue des effectifs, la réduction des moyens des services, la perte de sens de l'action publique, qui tendent à généraliser la maltraitance au travail. Au moment où s'engagent des négociations dans la Fonction Publique sur les parcours, les carrières et les rémunérations, et où le gouvernement annonce l'abandon de missions confiées aux services de l'État, l'utilité du vote CGT ressort clairement pour élire des représentants qui se battront pour conquérir des droits nouveaux sans rien lâcher sur les acquis et notamment le statut général des fonctionnaires.

Les militants CGT, au sein des services, agissent pour défendre les intérêts de tous les agents : ils sont attentifs aux problèmes des titulaires et des non titulaires, de toutes les catégories et de tous les secteurs. Ils se battent au quotidien contre les conséquences néfastes des prétendues « réformes » de l'État et contre les décisions arbitraires des directeurs qui cherchent à s'exonérer de toute règle nationale.

La crise financière mondiale sert de prétexte pour une attaque sans précédent contre les fonctionnaires et les services publics. Avec le « pacte de responsabilité », des milliards sont distribués au patronat tandis que les salariés doivent se serrer la ceinture. La CGT s'oppose de toutes ses forces à cette politique d'austérité.

Pour montrer votre détermination à obtenir une hausse des salaires, de meilleures conditions de travail, des effectifs en nombre suffisant, sans rien lâcher sur le statut, votez CGT !



Le 4 décembre 2014, VOTEZ CGT !

Ce que vos élus CGT défendent

Lors de ce mandat, les élus CGT ont pu constater le rôle important qui leur incombe et la vigilance accrue nécessaire pour faire respecter le statut général des fonctionnaires. Il arrive, hélas, que certaines directions ne tiennent pas compte des avis rendus. Par exemple, Il n'est pas rare de constater qu'une mutation, alors qu'elle a été acceptée en CAP, est refusée par la direction "d'accueil", au motif que l'agent ne correspond pas au « profil ».

Nous n'accepterons jamais que les CAP deviennent de simples « chambres d'enregistrement » en minimisant notre rôle dans la défense des dossiers. Les élus CGT s'attachent à défendre au mieux les intérêts des agents mais se heurtent à une administration qui ne se donne pas les moyens d'y répondre favorablement. Les agents de catégorie C, notamment, ne s'y retrouvent plus en termes de missions. Le non remplacement d'agents perturbent complètement l'organisation de travail et dans les services, il est hélas courant de constater qu'il est fait peu de différence entre un « B » et un « C ».

Nous continuerons à défendre un déroulement de carrière linéaire : un agent qui stagne au dernier échelon de son grade doit être promu automatiquement au grade supérieur. Nous continuerons à dénoncer les faibles pourcentages de promotions, trop d'agents partent en retraite sans avoir atteint le dernier grade du corps. Les prochaines CAP de promotions sont décalées à janvier et février 2015, soit après les élections.

Les nouveaux élus poursuivront avec le même acharnement et dévouement la défense de nos droits collectifs.

Nous revendiquons pour le corps des adjoints administratifs

- 1) Une simplification de la carrière avec deux grades seulement au lieu des quatre actuels.
- 2) un indice terminal du dernier grade qui permet de doubler le traitement de départ du 1^{er} grade, lui-même revalorisé à hauteur de 1700 euros brut.
- 3) L'intégration des primes dans les traitements.
- 4) Un déblocage immédiat de la valeur du point d'indice

7 bonnes raisons de voter CGT

1. La CGT est historiquement le 1er syndicat de travailleurs, celui qui a conquis la plupart des droits fondamentaux de notre société : la sécurité sociale, les retraites, le statut général des fonctionnaires, etc.
2. La CGT est un syndicat largement implanté dans la plupart des entreprises, administrations et services publics. Il s'agit de la 1ère organisation syndicale française. Dans les services, elle progresse en voix et en adhérents.
3. La CGT, c'est un syndicalisme de proximité, avec des militants visibles, présents dans les services, disponibles, tenaces, pour la défense au quotidien des agents, de leurs préoccupations et de leurs revendications.
4. La CGT est un syndicat ouvertement inter catégoriel, qui s'adresse à tous les agents, quels que soient leurs corps, et refuse la logique des organisations corporatistes qui divisent les agents et font le jeu de l'administration.
5. La CGT recherche l'unité avec les autres organisations syndicales, mettant en avant ce qui rassemble et non ce qui divise, dans l'intérêt des agents.
6. La CGT ne limite pas son action aux déclarations dans les salons feutrés ministériels mais mobilise, anime, informe, rend compte et défend les agents sur le terrain.
7. La CGT défend le rôle de l'État et de la fonction publique comme garants de l'égalité et de la justice sociale.

Liste présentée par la CGT

Adjoints Administratifs Principaux 1^{ère} classe

- CREAC'H CADIC Françoise
- BATREL Annie
- JULIE Christian
- MIRAC Geneviève
- LANDRE Hubert
- ROUFFIAT Claire

Adjoints Administratifs Principaux 2^{ème} classe

- GRANDOL Ghislaine
- BOUDEWEEL Sylvie
- FAIHY Michel
- BAGHLI Fatiha
- LEFEZ Marie Ange
- DEMAY Cathy

Adjoints Administratifs 1^{ère} classe

- LORRAI Isabelle
- SAUVAGET Ingrid
- POUGET-GAUSSSENS Anne
- MORNET Annick
- GARCIA Cécile
- VEYRADIER Sylvie



➔ **Votez dès réception du matériel de vote, le cachet de la poste ne faisant plus foi**

Attention, cette profession de foi n'est pas un bulletin de vote !